



Remboursement d'un service non fourni

Par **sarah**, le **19/06/2012** à **21:18**

Bonjour,

j'ai loué en 02/2012 à planete holidays un camping car que je dois récupérer à leur agence de st marcellin (alpes) . j'ai payé en plusieurs fois et une fois le dernier paiement effectué (le 05/06/12) , j'ai eu un appel me disant que le véhicule n'est plus disponible et qu'ils ont trouvé une solution : un camping car identique à nancy . nous avons refusé cette solution et demandont un remboursement mais depuis la personne en ligne nous dit que l'on va nous rappeler , qu'elle ne gère plus ect dans le contrat de location , il est précisé : "en cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant de livrer le véhicule à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre véhicule (suivant disponibilité) ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun véhicule n'est disponible " . j'ai envoyé différents mails avec mon RIB mais toujours pas de remboursement . pouvez vous me dire quel recours j'ai ? je vous remercie pour votre réponse . cordalement ,
axelle goethals

Par **pat76**, le **20/06/2012** à **18:52**

Bonjour

Ce n'est pas des mails qu'il faut envoyer, mais une lettre recommandée avec avis de réception.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre loueur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, le montant total des sommes versées par avance pour un service dont vous

n'avez pu bénéficier suite à une défaillance du loueur.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et que vous ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous ajoutez que vous allez informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.